

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, le quatorze mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LECHERBONNIER Claude, Maire.

Etaient présents : MM NEVEU André, RABAGLIA Patrick, MOREL Roland, ERNAULT Jean-Michel, Mmes de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, CONSTANT Sylvie, GILLOT Marie-Claude, MM. BAHIER Paul, CORBEAU Dominique, DRÔLON Michel, GUESNON Félix, LAIR Serge, LEDEMÉ Régis, MMES Mc BRIDE Lynne, KUHN Pierrette, MOREL-GILLOT Dominique, MM PRODHOMME Michel, RECTON Alain, MMES SALLÉ Thérèse, M. TOUDIC Gérard.

M LERAY Christophe, absent excusé, a donné procuration à M CORBEAU Dominique,
Mme LE MONNIER Françoise, absente excusée, a donné procuration à Mme GILLOT Marie-Claude,
Mme SOUVRÉ Martine, absente excusée, a donné procuration à Mme CONSTANT Sylvie
M SAIGNIER Alain, absent excusé, a donné procuration à Monsieur DRÔLON Michel,
M FERRÉ Didier, absent excusé,
Mme HUARD Laura, absente non excusée,
Mme KING Carole, absente non excusée,

Date de convocation du Conseil : 09 mars 2017

Membres en exercice : 28

Membres ayant pris part à la délibération : 25

Secrétaire de séance : M GUESNON Félix

1 - Monsieur le Maire informe le conseil que des demandes de subventions pour l'année 2017 ont été reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les subventions 2017 suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ALCOOL ASSISTANCE DE L'ORNE	100.00 €
AS PASSAIS – ST FRAIMBAULT	2720.00 €
ASSOCIATION ADMR	350.00 €
ASSOCIATION DE LA PROTECTION CIVILE	200.00 €
CENTRE FORMATION D'APPRENTIS DU BÂTIMENT	40 €/ élève soit 80 .00 €
3 IFA CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS	40 €/ élève soit 120.00 €
COMITE DES FETES DE PASSAIS	2150.00 €

SECOURS CATHOLIQUE	150.00 €
SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS – AFN DE PASSAIS	180.00 €
SOCIETE DE CHASSE DE L'EPINAY	150.00 €
SOCIETE DE CHASSE DE ST SIMEON	150.00 €
SOCIETE DE PECHE DE L'EPINAY	150.00
GORRON GYM	20 €/ enfant soit 120.00 €
VÉLO CLUB DOMFRONTAIS	20 €/ enfant soit 20.00 €
ASSOCIATION BOCEDO	300.00 €
ASSOCIATION DE MUSIQUE DE ST BOMER LES FORGES	20 €/ enfant soit 20.00 €
LES DAUPHINS BARENTONNAIS	20 €/ enfant soit 20.00 €

2 – Afin de répondre à la demande des habitants de la commune,

Considérant qu'il agit dans l'intérêt général,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer aux frais engagés (frais de nourritures) par M. BAHIER Paul pour le piégeage des animaux nuisibles volants sur la commune de Passais Villages. Une participation de 400 € lui sera versée pour l'année 2017.

3 - Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un dossier d'effacement de réseaux a été inscrit au programme du Territoire d'énergie Orne pour PASSAIS-VILLAGES « Rue de Bretagne » sur un linéaire d'environ 850 ml.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Territoire d'énergie Orne nos compétences en matière de génie civil pour les travaux télécommunication et d'éclairage public par le biais d'une convention cadre bipartite.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

- Réseau électrique : 204 475.26 € TTC (prise en charge en totalité par le Te 61)
- Génie civil de télécommunication : 27 459.47 € TTC (participation communale : 27 459.47 €)
- Génie civil d'éclairage public : 50 349.98 € TTC (participation communale après récupération TVA : 41 958.32 €)

- Investissements éclairage Public : 81 430.18 € TTC (participation communale après récupération TVA : 67 858.48 €)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver cet avant-projet sommaire ;
- de s'engager à effacer les réseaux Téléphonique, éclairage public et privé sur l'emprise du dossier
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à charge de la collectivité
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

4 - Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du Te61 en date du 30 juin 2015 relative à la modification des statuts du Te61 par la prise de nouvelles compétences optionnelles,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°32 en date du 27 novembre 2015 portant modification des statuts du Te61,

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de ses nouveaux statuts le Syndicat d'énergie de l'Orne offre la possibilité aux communes de lui confier tout ou partie de la compétence relative à l'éclairage public.

En effet, des dispositions législatives récentes précisent que par dérogation à l'article L 1321-2 du CGCT la compétence éclairage public transférée peut être dissociée entre investissement et fonctionnement afin de permettre aux communes qui le souhaitent d'exercer elles mêmes la maintenance de leurs ouvrages.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les choix suivants :

- De transférer au Te61 uniquement les travaux d'investissement en éclairage public (extension du réseau, nouveaux foyers ou nouveaux candélabres, remplacement de foyers, de candélabres ou d'armoires de commandes existantes, nouvelles armoires de commandes). Dans ce cas, la commune gère elle-même le domaine du fonctionnement (maintenance, entretien annuel, dépannage, changement des sources....) ;
- De transférer au Te61 l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public.

Il est précisé que la législation en vigueur ne permet pas de transférer au Te61 les seules prestations attachées au domaine du fonctionnement (maintenance, d'entretien et dépannages...)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De transférer au Te61 uniquement les travaux d'investissement en éclairage public (extension du réseau, nouveaux foyers ou nouveaux candélabres, remplacement de foyers, de candélabres ou d'armoires de commandes existantes, nouvelles armoires de commandes). Dans ce cas, la

commune gère elle-même le domaine du fonctionnement (maintenance, entretien annuel, dépannage, changement des sources...).

De transférer au Te61 l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Te61

5 - Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est possible de prétendre à une subvention DETR 2017, dans le cadre de la réhabilitation des locaux des collectivités avec mise aux normes : sécurité et énergie.

En effet, le projet de réhabilitation de l'église de L'EPINAY LE COMTE est prévu sur la commune nouvelle de **PASSAIS VILLAGES**, pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

SOURCES	LIBELLÉ de la SUBVENTION	MONTANT	TAUX	SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne					
ETAT	DETR	24 359.91	50%	24359.91 €	
Subvention exceptionnelle					
Région					
Département					
Autres					
Fonds propres (autofinancement)		24 359.91	50%		
Emprunts					
Total H.T		48 719.83			
Total T.T.C		58 463.80			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet au budget primitif 2017 au compte 2313 et de solliciter la subvention DETR, au taux maximum de 50%, au titre de la réhabilitation des locaux des collectivités avec mise aux normes : sécurité et énergie.

Le Conseil municipal accepte le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce projet.

6 - Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est possible de prétendre à une subvention DETR 2017, dans le cadre de la réhabilitation des mairies avec mise aux normes : sécurité et énergie.

En effet, le projet de réhabilitation de la mairie est prévu sur la commune nouvelle de **PASSAIS VILLAGES**, pour des raisons d'économie énergétique (fenêtres) et de mise aux normes.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

SOURCES	LIBELLÉ de la SUBVENTION	MONTANT	TAUX	SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne					
ETAT	DETR	17 124.66	50%	17 124.66 €	
Subvention exceptionnelle					
Région					
Département					
Autres					
Fonds propres (autofinancement)		17 124.66	50%		
Emprunts					
Total H.T		34 249.32			
Total T.T.C		41 099.18			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet au budget primitif 2017 au compte 2313 et de solliciter la subvention DETR, au taux maximum de 50%, au titre de la réhabilitation des mairies avec mise aux normes : sécurité et énergie.

Le Conseil municipal accepte le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce projet.

7 - Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est possible de prétendre à une subvention DETR 2017, dans le cadre de la réfection de l'éclairage public (économe en énergie).

En effet, le projet de remplacement des candélabres rue de Bretagne est prévu sur la commune nouvelle de **PASSAIS VILLAGES**, pour des raisons d'économie énergétique.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

SOURCES	LIBELLÉ de la SUBVENTION	MONTANT	TAUX	SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne					
ETAT	DETR	20 357.54	30%	20 357.54 €	
Subvention exceptionnelle					
Région					
Département					
Autres	TE61	13 571.70	20%	13 571.70 €	
Fonds propres (autofinancement)		33 929.24	50%		
Emprunts					
Total H.T		67 858.48			
Total T.T.C		81 430.18			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire le projet au budget primitif 2017 au compte 2315 et de solliciter la subvention DETR, au taux maximum de 30%, au titre de la réfection de l'éclairage public (économe en énergie)

Le Conseil municipal accepte le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce projet.

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- ✓ le 25 mars prochain, un spectacle de théâtre (troupe de Gorron) aura lieu à la salle multiculturelle, pièce : « Recherche femme désespérément », Prix de l'entrée : 6€/ adultes, 3€ / collégiens et gratuit pour les moins de 12 ans. L'association des parents d'élèves « Les P'tites Pommes » sera sollicitée puisqu'une partie des bénéfices leur sera reversée.

Madame KUHN Pierrette demande s'il serait envisageable d'aménager la pièce au dessus de son logement, elle fera un courrier dans ce sens à Monsieur NEVEU André.

Fin de séance : 22 h 15

Le Maire



Le secrétaire de séance